

VILLE D'UGINE (SAVOIE) DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 AVRIL 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

28

24

27

MUNICIPAUX

EN EXERCICE : PRÉSENTS :

VOTANTS:

DATE DE LA CONVOCATION : Le 2 avril 2024

PUBLICATION SITE INTERNET: Le 15 avril 2024 Président de séance : M. Franck LOMBARD

Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN

Etaient présents: M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET

Etaient représentées: Mme Annabelle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse BERGERET, Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à M. Franck SOUQUET-GRUMEY.

Absente : Mme Caroline BRULEY

Délibération n°33

Rapporteur: Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET

Objet: Convention de partenariat avec l'ACCA d'Ugine et versement d'une subvention

La salle des Mottets se compose d'une salle principale et de salles annexes (bureau, laboratoire, cellier, sanitaires...). La salle principale est utilisée régulièrement par l'ACCA pour les activités de l'association et est proposée à la location des associations et administrés uginois.

Au vu de la présence régulière de l'ACCA au sein des locaux, la Commune souhaite conférer à l'ACCA la gestion du planning de location de la salle des Mottets.

Aussi, il convient de signer une convention de partenariat avec l'ACCA d'Ugine pour déterminer les missions de chaque partie dans la gestion locative de la salle des Mottets, pour une durée de 3 ans à compter du 1^e mai 2024.

Comme prévu dans l'article 3 de la présente convention, il est également proposé le versement d'une subvention à l'ACCA d'un montant de 1 368 €.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la convention de partenariat entre l'ACCA d'Ugine et la Ville d'Ugine,
- Autorise M. le Maire ou son représentant à verser une subvention d'un montant de 1 368 € à l'ACCA d'Ugine.
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.

Pour copie certifiée conforme et exécutoire Pour le Maire, Michel Chevallier,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20240408-20240408_DE33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024 Publication : 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

